

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT**

**Société LAFARGEHOLCIM GRANULATS
Commune de IGOVILLE**

Le préfet de l'Eure fait savoir que par arrêté n°DCAT/SJIPE/MEA/21/087, il a prescrit une enquête publique relative à la demande déposée par la SARL LafargeHolcim Granulats concernant la construction d'un quai de déchargement et de l'implantation de quatre ducs-d'Albe sur la commune de Igoville. Celle-ci se déroulera pendant **32 jours consécutifs dans les communes d'Igoville et d'Alizay du vendredi 21 janvier 2022 au lundi 21 février 2022 à 17h00**

Pendant la durée de l'enquête, le dossier en version imprimée comprenant notamment l'étude d'impact et l'avis de la mission régionale de l'autorité environnementale et la réponse de l'exploitant sera déposé à la mairie de Igoville où toute personne intéressée pourra le consulter aux jours et heures habituels d'ouverture. Le dossier sera également consultable sur le site internet de la préfecture de l'Eure <https://www.eure.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Consultations-et-enquetes-publiques/Enquetes-publiques/Quai-de-dechargement-LAFARGE-IGOVILLE>

Les observations du public pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet à la mairie de Igoville ou adressées par écrit au commissaire enquêteur à la mairie, 16 rue de Lyons – 27460 IGOVILLE ou par voie électronique à pref-projet-quailafarge@eure.gouv.fr (à l'attention du commissaire enquêteur).

Le tribunal administratif a désigné en qualité de commissaire enquêteur Monsieur Bernard POQUET, retraité du Ministère de la Défense.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public lors des permanences, aux mairies de :

- Igoville le vendredi 21 janvier 2022 de 09h00 à 12h00
- Alizay le lundi 31 janvier 2022 de 14h00 à 17h00
- Igoville le samedi 5 février 2022 de 9h00 à 12h00
- Igoville le mercredi 16 février 2022 de 14h00 à 17h00
- Igoville le lundi 21 février 2022 de 14h00 à 17h00

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée au responsable du projet et dans les mairies concernées pour y être tenue sans délai à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont publiés sur le site internet de la préfecture, à la disposition du public pendant un an.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou, un refus. La décision correspondante sera prise par le préfet de l'Eure par voie d'arrêté préfectoral.

Toutes informations complémentaires concernant le projet pourront être obtenues auprès de la société LAFARGEHOLCIM GRANULATS - Bernières-sur-Seine – 27940 LES TROIS-LACS

Les mesures sanitaires seront mises en place par la mairie pour assurer l'accueil du public, en fonction du protocole sanitaire relatif au Covid-19 en vigueur.

Le présent avis est affiché à la mairie de Igoville siège de l'enquête et à la mairie de Alizay, comprise dans le périmètre de l'enquête publique ainsi qu'au voisinage du projet de la société LAFARGEHOLCIM GRANULATS.

Pour le préfet et par délégation,
La secrétaire générale de la préfecture



Isabelle DORLIAT-POUZET